



Questions aux candidats aux élections municipales

Des 15 et 22 mars 2020

Réponses du 5 mars 2020

Mme Nicole BRISTOL

MON PARTI C'EST MONTESSON

Copie du mail de Mme Nicole BRISTOL à QVLB

Comment percevez-vous notre association ?

R : Vous êtes une association qui participe au débat d'idées sur le quartier et qui a permis au fil des années de nombreuses modifications améliorant le quartier de La Borde. Nous souhaitons que l'association continue le dialogue avec la Municipalité notamment en participant aux mêmes commissions.

Approuvez-vous le courrier du 4 novembre 2019 de QVLB et le rapport du commissaire-enquêteur du 8 décembre sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

R : La Ville va tenir compte des nombreuses remarques du commissaire enquêteur et de l'association. Sur le fond du dossier, un PLU doit être accepté par le Préfet sinon il n'est pas porteur de droit. Aujourd'hui, le représentant de l'Etat n'acceptera pas un dossier qui ne permet à la Ville de remplir ses obligations, notamment en termes de logements sociaux. Par contre, le code de l'urbanisme ne prévoit pas de date limite pour bâtir ce qui est prévu. La Commune a l'intention de négocier avec le Préfet sur deux points majeurs :

la nouvelle forme d'accession à la propriété peut être assimilée à des logements sociaux et par conséquent, nous voudrions changer les termes « logements sociaux » par « logements sociaux et/ou en accession à la propriété ». Cela nous permettrait de diminuer de manière importante les projections de logements sociaux dans le temps ;

dans les années qui viennent de très nombreuses communes seront carencées. Montesson en fera probablement partie. Une renégociation avec l'Etat devra avoir lieu pour fixer les

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/7

règles du jeu après 2025 parce qu'aujourd'hui rien n'est prévu. Nous considérons donc que l'existence du PLU n'est pas une obligation impérative de tout construire dans des délais rigoureux.

Urbanisme

Dans le projet, 2400 logements étaient prévus.

Combien de logements, dont logements sociaux, prévoyez-vous de construire dans les 10 ans. ?

R : voir réponse précédente

Quel sera le pourcentage de logements sociaux ? Quel sera le budget à charge de la ville ?

R : voir réponse précédente. Les charges pour la ville se négocient au coup par coup selon que l'on souhaite, ou non, des droits d'attribution communal. La part communale sera une cote part des équipements publics, notamment au niveau scolaire.

Quelles OAP maintiendrez-vous ? (localisation par quartier, nombre de logements par OAP, pourcentage de logements sociaux, densité de logements)?

R : Les OAP seront maintenues avec une baisse de logements sociaux grâce à l'intégration de logements en accession sociale à la propriété

Comment le justifiez-vous ?

R : Par les obligations imposées par l'Etat

Comptez-vous annuler l'OAP n°4 de La Borde, et le permis de construire signé le 19 juill et 2019 (résidence intergénérationnelle)?

R : Non. Nous ne changerons pas ce permis qui a été affiché, qui est aujourd'hui purgé de tout recours et qui est en début de construction. Aucune voie légale ne permet de revenir sur ce dossier

Social - Qualité de vie

Quels sont vos projets concernant la famille, les enfants en bas âge, les séniors ?

R : Voir programme. Nous sommes l'un des meilleures communes en nombre d'enfants accueillis en crèches. Nous satisfaisons 98% des demandes ce qui est exceptionnel. Nous souhaitons maintenir cet avantage majeur pour les familles. Pour les Séniors, la création de l'EPHAD a apporté un soulagement important pour les familles. Nous poursuivrons les opérations permettant le lien entre les Séniors et les enfants.

Quelles activités et animations non existantes envisagez-vous ?

R : Voir programme. Un kiosque sera installé dans le Parc des Sophoras; étude sur l'apport que pourrait apporter une péniche accostée près de l'étang de La Borde.

Quelles solutions proposez-vous pour que La Borde ne soit plus un désert médical?

R : Nous proposons la construction d'un centre médical avec au moins la présence d'infirmières et de médecins généralistes sur le terrain actuel de l'hôpital Théophile Roussel avec un projet partagé entre l'hôpital et la population du quartier. Les professionnels de santé bénéficieront d'un double statut de personnel de la fonction publique hospitalière et de personnel libéral. Une aide à la construction sera apportée par le département des Yvelines ; la commune deviendra propriétaire du terrain. Par ailleurs, nous avons accepté le principe de l'installation de dentistes dans le bas de la rue Montgolfier.

Quelle organisation sera mise en place pour permettre la consultation des habitants, lors des conseils municipaux et des réunions publiques ?

R : Lors des Conseils municipaux le public ne peut pas intervenir. Nous étudierons la possibilité de mettre en place des conseils, municipaux filmés. Par contre, nous répondrons à toutes les sollicitations de la vie associative comme nous l'avons toujours fait (AG notamment)

Quelles solutions apporterez-vous pour améliorer le stationnement sur le domaine public

? R : Dans toutes les nouvelles opérations immobilières nous demanderons la création de nouvelles zones de stationnement public.

Quels équipements publics seront implantés pour le quartier ?

R : Nous projetons la reconstruction du conservatoire sur lui-même avec l'adjonction d'une salle de danse. Nous réservons une surface pour accroître si besoin était la crèche du quartier. Nous prévoyons la possibilité l'augmentation du nombre de classes au sein du groupe scolaire Ferdinand Buisson. La construction d'une salle de réunion publique pour la vie associative se fera dans le bas de la rue Dunant en remplacement de la salle La Fontaine. Nous adapterons aussi les jeux pour la petite enfance. Enfin, nous allons restructurer complètement l'avenue Gabriel Péri.

Développement économique

Quelles activités économiques envisagez-vous pour Montesson ? Comment incitez-vous des entreprises à venir s'installer à Montesson, pour permettre la création d'emplois ?

R : La pépinière d'entreprises continuera son travail. Une zone d'activité artisanale est prévue dans le Centre-Ville à la limite de Carrières sur Seine. La restructuration de Carrefour, si elle se fait, pourrait permettre la création d'environ 350 emplois. Sa non réalisation nous fait prendre le risque de perdre 1100 emplois et d'avoir à terme une importante friche industrielle dans le quartier.

L'augmentation de population avec les futures constructions sera-t-elle accompagnée d'une création d'emplois correspondante ?

R : Les deux sujets sont malheureusement indépendants. Toutefois, il existe des opportunités avec l'extension du centre commercial et de la future zone artisanale (Centre-Ville en limite de Carrières sur Seine).

Grandes surfaces ? L'extension de 24 000 m² de la surface commerciale de Carrefour est suspendue. Quelle est votre position ?

R : Nous souhaitons ardemment que Carrefour représente un projet moins ambitieux en termes de surfaces pour sauver l'emploi existant.

Environnement – lutte contre le réchauffement climatique – développement durable

Quel avenir envisagez-vous pour maintenir l'activité agricole dans la plaine de Montesson ?

R : La Zone Agricole Protégée est un outil majeur pour maintenir la pérennité de l'activité agricole. Nous pensons que nos agriculteurs veulent adapter leurs productions, probablement par une diversification plus importante du type de culture et l'arrivée progressive dans certains champs de la culture bio. Dans ce domaine, il ne nous est pas possible de forcer les agriculteurs puisque ce sont eux qui assument les conséquences économiques.

Quelles propositions ferez-vous pour concilier les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers ?

R : Nous souhaitons vivement que les propriétaires fonciers signent des baux à long terme avec les agriculteurs. Si des ventes de terrains des propriétaires se font auprès de la commune, la Ville sera prête à étudier une clause de revoyure sur le prix si ultérieurement ses terrains deviennent constructibles.

Poursuivrez-vous l'agenda 21#2 ? Dans l'affirmative, comment ? Avec quels moyens ?

R : Oui, Montesson restera précurseur en la matière. Nous continuerons à lutter contre les effets de serre en diminuant la trace carbone de la ville par des économies d'énergie, la poursuite du chauffage urbain, la multiplication des plantations d'arbres et d'arbustes et la sauvegarde du parc arboré de La Borde

Protégerez-vous les alignements d'arbres du quartier ? Comment assurerez-vous leur entretien ?

R : Oui nous conserverons les alignements d'arbres ce qui n'exclut pas le remplacement des arbres en mauvaise santé ni la mise en place très progressive d'une alternance des espèces afin d'éviter la propagation des maladies.

Quelle suite donnerez-vous au projet de création de la ZAP (Zone Agricole Protégée) ?

R : Nous conserverons la ZAP qui est moyen fort d'éviter les constructions massives dans la Plaine.

Mobilité

Echangeur A14 ? Quelle est votre position quant à l'accès à l'A14 dans la plaine de Montesson/Carrières-sur-Seine ?

R : Pour l'échangeur nous pensons que pour la circulation interne de la Boucle il faut d'abord rendre dynamique le Pont de Chatou conformément à l'étude faite en 2015 par la CABS. Nous savons que l'Etat ne mettra pas un euro pour payer les 20 millions d'euros nécessaire à la création d'un échangeur qui ne pourrait pas voir le jour avant 7 à 10 ans ! Seul un particulier peut mettre autant d'argent dans la balance mais à la seule condition de bâtir massivement dans la Plaine. Cette hypothèse n'est pas acceptable pour la ville.

Pistes cyclables ? Quelles nouvelles pistes prévoyez-vous ?

R : Réaliser impérativement la liaison entre le Centre-Ville et le lycée des Pierres Vives. Poursuivre la piste cyclable avenue Gabriel Péri jusqu'à Sartrouville ; faire une jonction entre prolongeant la piste cyclable du Chemin de l'Espérance sur le Chemin de la Remise du Loup et de la rue Montgolfier jusqu'à la rue Gabriel Péri ; prévoir les jonctions entre le quai George Sand et l'avenue Péri en passant par le boulevard Laforge et notamment les places Berthelot et Pierre et Marie Curie ; réhabiliter la piste cyclable du Mont Royal.

Sécurité

Police municipale, quelles missions leur seront confiées ?

R : Toutes les missions conformes à la loi. La police municipale sera armée comme le sont toutes les polices municipales voisines. Notons que l'accent sera mis sur la sécurité de la Plaine pour lutter contre les dépôts sauvages et les rodéos, le vol des récoltes, etc.

La police municipale continuera d'être un point de contact permanent avec le réseau « voisins vigilants » qui par sa densité est le deuxième de France.

Caméras de surveillance ; De nouvelles caméras seront elles implantées ? Combien et où ?

R : De nouvelles caméras seront implantées dans la Plaine au niveau des ronds-points, à proximité de l'ensemble de nos écoles et de nos crèches. Le nombre total de caméras se rapprochera d'une centaine pour la Ville. Des tranches ultérieures pourraient être programmées.

Équipements publics

Allez-vous engager des travaux pour mettre aux normes les nombreux passages surélevés qui ne répondent pas au décret n°94-447 du 27 mai 1994 ? Dans quel délai ?

R : Nous demanderons que l'ensemble des passages surélevés soit mise aux normes qu'ils soient mis sur la voirie communale ou la voirie départementale.

Commissions consultatives – communication avec la Mairie

Quelles commissions consultatives maintiendrez-vous ? En créerez-vous de nouvelles ?

R : Les commissions consultatives seront maintenues comme dans le passé. La vie associative sera ainsi représentée dans les différentes commissions. Nous créerons un conseil économique local afin de dynamiser l'activité économique et artisanal.

Quels moyens de communication envisagez-

vous pour faciliter la communication entre les habitants et la Mairie ?

R : La commune développe les moyens modernes de communication et sera toujours présente aux AG si elle y est invitée. Les moyens modernes de communications continueront de se développer (page Facebook, application Vooter, site internet, etc).

Diminution du bruit

En matière de bruit, comment comptez-vous atténuer les nuisances occasionnées Parle stand de tir et autres sources fluviales, terrestres, aériennes et d'exploitation agricole?

R : Pour le stand de tir un plan d'amortissement du bruit est engagé en utilisant du sable et des amortisseurs de bruit ; pour les avions nous continuons de défendre la descente des avions en trace directe, seul moyen d'augmenter l'altitude des avions et de diviser par 4 la trace du bruit au sol ; sur le plan fluvial, des mesures devront être entreprises après la livraison de la digue de La Borde et mesurer son impact sur la baisse du bruit des péniches ; pour les nuisances agricoles, les effaroucheurs sont autorisés mais nous souhaitons négocier avec nos agriculteurs et faire respecter les reculs légaux par rapport aux habitats.

Entretien et propreté

Que comptez-vous faire pour améliorer la propreté de la ville ?

R : Re négocier nos contrats avec les sociétés de nettoyages. Mettre en place une appli pour dénoncer les incivilités. Mettre en place dans la plaine des brigades vertes en plus de la vidéo protection

Caractère résidentiel du quartier (PLU)

Quels aménagements prévoyez-

vous pour respecter le caractère résidentiel du quartier de La Borde ?

R : C'est maintenir une séparation nette entre habitat et activité comme cela existe déjà dans le PLU actuel.

Comment assurerez-vous une séparation efficace entre les zones résidentielles et la zone commerciale, après le regroupement des commerces ?

R : C'est en, restructurant complètement l'avenue Gabriel Péri qui aura une voie de moins, la piste cyclable en plus et une meilleure végétalisation.

Comment organiserez-vous la circulation qui dessert le centre commercial ?

R : En privilégiant l'accès par le Chemin de l'Espérance qui rejoint la Voie Nouvelle Départementale (VND). Ce Chemin sera restructuré à ses extrémités. La quasi-totalité des poids lourds devra passer par le Chemin de l'Espérance (aller et retour). Il n'y aura

pas de passage possible par le Mont Royal ni de court-circuit par le Mont Royal permettant d'aller de l'avenue Gabriel Péri au Chemin de l'Espérance.☒

Exigerez-vous le déplacement des pompes à essence ? Que ferez-vous pour assurer que la nappe phréatique ne soit plus polluée ?

R : Non, il n'y a pas à exiger le déplacement des pompes à essence mais à exiger leur bon fonctionnement. Nous sommes toujours dans l'attente du feu vert de la Préfecture pour cesser les pompages réalisés avenue Pierre et Marie Curie et dans le parking de Décathlon.

Fiscalité communale

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les impôts communaux n'augmentent pas plus que les revenus des habitants?

R : Très simplement. Nous ne dépenserons pas plus que l'argent disponible et que nous savons générer. C'est la raison pour laquelle nous n'augmenterons pas les impôts et nous ne procéderons pas à des emprunts pour garder une situation aussi saine que celle dont on hérite.

Comment financerez-vous les investissements prévus ?

R : Par la réserve financière que nous avons mis de côté, notamment pour les équipements publics de La Borde. En optimisant les concours financiers que nous pouvons obtenir du Département, de la Région et d'autres organismes ; en négociant des contributions lors de nouvelles implantations sur la commune qu'il s'agisse d'habitants ou d'activités.

Comment financerez-vous les dépenses de fonctionnement ?

R : Nous avons compensé les dernières baisses de dotations de l'Etat par la création de richesses nouvelles pour la Ville (pépinière d'entreprises; locations de locaux dans le bloc Franprix. Notre budget fonctionnement est largement équilibré tous les ans et permet de payer une partie de nos investissements.

Vous engagez-vous à ne pas augmenter les impôts locaux ?

R : Nous n'augmenterons pas les taux des impôts locaux.

Disponibilité de Monsieur ou Madame le Maire

Prévoyez-

vous de consacrer la totalité de votre temps aux Montessonais ? Combien de jours par mois serez-vous en Mairie ?

R : Oui, je consacrerai la totalité de mon temps à mes activités d'élue. Je viens d'arrêter toutes activités professionnelles. Une quote part de mon temps sera réservée au Conseil Départemental des Yvelines où je représente la Ville et où je défends aussi les intérêts locaux.